الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire وزارة التعليم العالي و البحث العلمي Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Décision C.Acad: nº 419/2022-2023



ATTESTATION DE CONGE ACADEMIQUE

Année: 2022/2023

Le Vice Recteur de la Formation Supérieure du Premier et Deuxième Cycles, la Formation Continue et les Diplômes, et la Formation Supérieure de Graduation

- Vu le dossier présenté par l'étudiant (e):

Nom:

BOULEKBACHE

Prénom:

Nadine

Né(e) le :

04/08/1998

à: Akbou

Matricule:

161633003803

Année d'étude : Deuxième année

Master

Domaine:

Mathématiques et Informatique

Filière:

Informatique

Faculté:

Sciences Exactes

- Vu les articles n° 7,8, 9 et 10 de l'arrêté N° 711 du 03 Novembre 2011 fixant les règles d'organisation et de gestion pédagogiques communes aux études universitaires en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master.

Atteste

Article 01:

Un congé académique est accordé à l'intéressé(e) pour l'année universitaire en cours 2022/2023

Article 02:

L'étudiant doit se présenter à son département d'affiliation pour déposer un dossier de demande de réintégration au mois de Septembre 2023

Cette attestation est délivrée à l'intéressé(e) pour servir et valoir ce que de drojt.

Bejala le, 16/04/2